



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre: Enquête sur la prévalence ponctuelle de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les établissements canadiens de soins de longue durée.

Numéro de la demande : 1000197264

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de la santé publique du Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Infection Prevention and Control Canada (IPAC)
PO Box 46125 RPO Westdale
Winnipeg, MB R3R 3S3

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

L'objectif de cette exigence consiste à ce que l'association PCI Canada (Prévention et contrôle des infections Canada) mobilise ses membres pendant une période de trois ans de sorte à promouvoir la participation volontaire des établissements de soins de longue durée correspondants, et ce, afin de mener une étude de prévalence ponctuelle au cours d'une journée de la résistance aux antimicrobiens (RAM) et à l'utilisation d'agents antimicrobiens (UAA) au cours de la deuxième et troisième année du projet. Dans la première année du projet, PCI Canada préparera un protocole et réélaborera une plate-forme de saisie des données en ligne pour l'étude de prévalence ponctuelle. Au cours de la deuxième et de la quatrième année, PCI Canada mettra en œuvre et effectuera la surveillance de cas de prévalence ponctuelle à chaque établissement de soins de longue durée. À la fin de la période de collecte des données dans la deuxième année et la troisième année, PCI Canada procédera à une extraction des données de sa plate-forme en ligne et fournira ces données à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sous forme électronique (.CSV) qui convient aux méthodes d'analyse par un logiciel statistique. Les données comporteront des renseignements sur tous les résidents des établissements de soins de longue durée qui ont été colonisés ou

infectés par des organismes résistants aux antimicrobiens ou qui ont été traités avec un agent antimicrobien au cours de la journée où a eu lieu l'enquête de prévalence ponctuelle.

5. Exigences minimales

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer sous forme d'un énoncé de capacités qu'ils répondent aux exigences minimales suivantes :

- a) sont des membres actifs impliqués dans la pratique de la prévention et du contrôle des infections et/ou l'épidémiologie dans le cadre de leurs fonctions ou activités professionnelles;
- b) sont des membres impliqués dans les établissements de soins de longue durée ou autres organisations fournissant des services de soins de santé aux résidents d'établissements de soins de longue durée.

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

Une personne seulement ou une seule entreprise est apte à effectuer le travail.

7. Droit à la propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle seront détenus par l'entrepreneur(e).

8. Durée du contrat proposé

La durée du contrat commencera à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2020.

9. Estimation des coûts totaux du contrat proposé

Le montant total estimé du contrat proposé ne doit pas excéder 67 8000,00 dollars, y compris les frais de déplacement et les dépenses courantes (le cas échéant), ainsi que toutes les taxes applicables.

10. Date limite et heure de clôture

La date de clôture et la période de temps fixée pour l'acceptation des énoncés de capacité, soit le 7 mars, 2018 à 14 :00.

11. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Nom : Erin Massey

Adresse électronique : erin.massey@canada.ca